

# Rapport synthétique sur les informations financières de la commune



Joint au CA 2018 et au BP 2019  
Conseil municipal du 4 avril 2019

La loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit que, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce document est mis en ligne sur le site internet de la commune.

**Pour plus détails, il est possible de consulter le rapport présenté à l'occasion du débat d'orientation budgétaire.**

Les analyses financières qui suivent résultent du compte administratif prévisionnel connu au moment de la rédaction du rapport d'orientation budgétaire présenté au conseil municipal dans le cadre du DOB. Quelques ajustements ont donc été effectués dans les comptes-administratifs 2018 et les budgets 2019. Ces ajustements n'ont pas donné lieu à correction dans le présent document afin que les chiffres du rapport d'orientation budgétaire et ceux du rapport synthétique soient identiques.

En l'absence de précision, les montants indiqués dans les tableaux du présent document sont en milliers d'euros.

## Sommaire

1. Préambule .....	4
2. La situation financière de la commune .....	5
2.1. Le contexte de réduction des ressources .....	5
2.2. Les résultats 2018 .....	5
Le fonds de roulement final .....	5
L'épargne de gestion .....	5
L'épargne nette = épargne disponible.....	6
La capacité de financement des investissements.....	6
2.3. La structure et la gestion de la dette du budget principal.....	6
L'en-cours de la dette du budget principal .....	6
L'évolution de l'annuité du budget ville .....	7
Les ratios d'endettement du budget principal.....	7
3. Le budget 2019 .....	8
3.1. Le pacte fiscal avec la CCBP.....	8
3.2. Les dépenses de fonctionnement.....	8
Les charges à caractère général.....	8
Les frais de personnel .....	8
Les autres charges de fonctionnement .....	9
3.3. Les recettes de fonctionnement.....	9
La revalorisation des valeurs locatives cadastrales .....	9
Les taux d'imposition .....	9
3.4. Les recettes d'investissement .....	9
Les restes à réaliser (RAR) recettes .....	9
Les cessions d'actifs .....	9
Les subventions d'investissement .....	9

Les emprunts à venir.....	10
Le FCTVA .....	10
3.5. Les dépenses d'investissement .....	10
Les restes à réaliser (RAR) dépenses .....	10
Les investissements 2019.....	10
4. Le budget de l'eau potable.....	11
4.1. La situation financière du budget eau potable.....	11
Les résultats 2018 .....	11
Les soldes intermédiaires de gestion.....	11
Le résultat comptable.....	11
4.2. La structure et la gestion de la dette du budget eau potable.....	11
L'en-cours de la dette du budget eau potable .....	11
L'évolution de l'annuité du budget eau .....	12
Les ratios d'endettement du budget eau .....	12
4.3. Le budget 2019 .....	12
Le prix de l'eau .....	12
Les investissements possibles en 2019 .....	12
5. Le budget de l'assainissement .....	13
5.1. La situation financière du budget assainissement. ....	13
Les résultats 2018 .....	13
Les soldes intermédiaires de gestion.....	13
Le résultat comptable.....	13
5.2. La structure et la gestion de la dette du budget assainissement .....	13
L'en-cours de la dette du budget assainissement.....	13
L'évolution de l'annuité du budget assainissement.....	14
Les ratios d'endettement du budget assainissement .....	14
5.3. Le budget 2019 .....	14
Le prix de l'assainissement .....	14
Les investissements possibles en 2019 .....	14
6. Engagements pluriannuels .....	15
7. Plans de financement prévisionnels des principaux investissements 2019 .....	16



# 1. Préambule

Comme c'est le cas depuis 2013, le contexte financier des collectivités territoriales reste extrêmement délicat en 2019, les effets des baisses successives des dotations de l'État se faisant encore sentir.

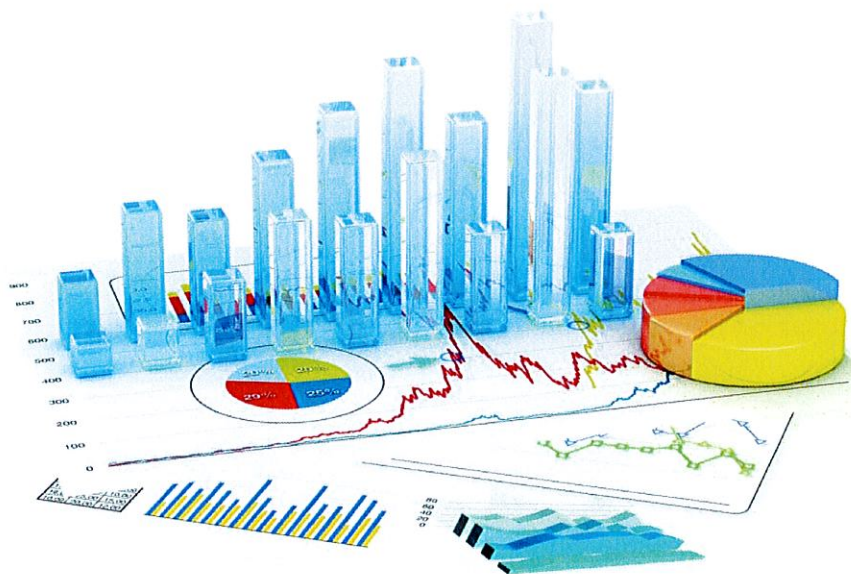
La poursuite de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des contribuables est actée. La suppression pour 100 % des résidences principales semble l'être également, même si des discussions ont eu lieu ces dernières semaines. En effet, la suppression pour seulement 80 % des citoyens méconnaissait le principe d'égalité devant les charges publiques.

Au final, la suppression de la TH pour tous représente un manque à gagner global de plus de 20 milliards d'euros pour les finances publiques.

Comme cela était déjà évoqué l'année passée, cet abandon du lien fiscal entre la commune et ses habitants n'est pas sain pour la démocratie locale. En effet, il est faux de croire que percevoir 100 par un impôt est équivalent à recevoir 100 par le remboursement d'un dégrèvement, ce qui revient à une dotation de l'État. **L'impôt, c'est un lien direct entre le contribuable et la collectivité. La dotation, c'est un lien de dépendance de la collectivité envers l'État.**

Cette suppression de la TH remet en cause l'autonomie fiscale des collectivités, qui n'est pas protégée par la Constitution. En effet, seule l'autonomie financière l'est (article 72 de la Constitution).

Face à ce contexte délicat, la municipalité a mis en place une stratégie active de réduction des dépenses (optimisation de l'affectation des bâtiments, renégociations des emprunts, passation d'un BEA pour la gendarmerie, optimisation des transports en commun...) Cette stratégie a permis de garantir les équilibres budgétaires et d'améliorer substantiellement la situation financière de la commune, tout en conservant la qualité des services à la population. Nous nous félicitons de ces résultats qui nous permettent d'envisager l'avenir avec plus de sérénité.





## 2. La situation financière de la commune

Les montants indiqués dans les tableaux suivants sont en milliers d'euros.

### 2.1. Le contexte de réduction des ressources

Après avoir baissé de 4,52 % en 2017 (soit -42.278 €), **les dotations de l'État ont été stabilisées en 2018** (+0,66 % soit +5.878 €).

Les dotations de 2019 ne sont pas encore notifiées au moment de la rédaction du présent rapport. Elles devraient être stables.

Le tableau ci-après montre bien à quel point la commune a été lourdement pénalisée par l'évolution des dotations de l'État, **l'écart entre les dotations perçues en 2008 (1.281.000 €) et celles qui seront normalement perçues en 2019 (898.826 €) atteignant 382.000 euros (soit presque un tiers de dotations en moins, ou encore le coût brut chargé de 10 agents).**

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation Forfaitaire	1 067 293 €	1 021 500 €	1 009 000 €	998 598 €	1 004 700 €	1 005 839 €	961 517 €	856 876 €	757 973 €	710 264 €	710 999 €	710 999 €
Evolution en %	1,11%	-4,29%	-1,22%	-1,03%	0,61%	0,11%	-4,41%	-10,88%	-11,54%	-6,29%	0,10%	0,00%
Dotation Solidarité Rurale	68 665 €	68 500 €	65 000 €	65 887 €	68 570 €	71 212 €	73 099 €	75 979 €	79 777 €	87 363 €	91 548 €	91 548 €
Evolution en %	8,63%	-0,24%	-5,11%	1,36%	4,07%	3,85%	2,65%	3,94%	5,00%	9,51%	4,79%	0,00%
Fonds National de Péréquation	145 600 €	126 500 €	116 000 €	123 802 €	118 840 €	115 433 €	116 148 €	95 549 €	97 476 €	95 321 €	96 279 €	96 279 €
Evolution en %	13,39%	-13,12%	-8,30%	6,73%	-4,01%	-2,87%	0,62%	-17,74%	2,02%	-2,21%	1,01%	0,00%
<b>Total des dotations</b>	<b>1 281 558 €</b>	<b>1 216 500 €</b>	<b>1 190 000 €</b>	<b>1 188 287 €</b>	<b>1 192 110 €</b>	<b>1 192 484 €</b>	<b>1 150 764 €</b>	<b>1 028 404 €</b>	<b>935 226 €</b>	<b>892 948 €</b>	<b>898 826 €</b>	<b>898 826 €</b>
Evolution en %	2,75%	-5,08%	-2,18%	-0,14%	0,32%	0,03%	-3,50%	-10,63%	-9,06%	-4,52%	0,66%	0,00%
Evolution N / N-1	34 351 €	- 65 058 €	- 26 500 €	- 1 713 €	3 823 €	374 €	- 41 720 €	- 122 360 €	- 93 178 €	- 42 278 €	5 878 €	- €
Evolution N / 2008	0 €	- 65 058 €	- 91 558 €	- 93 271 €	- 89 448 €	- 89 074 €	- 130 794 €	- 253 154 €	- 346 332 €	- 388 610 €	- 382 732 €	- 382 732 €
Perte cumulée depuis 2008	-	- 65 058 €	- 156 616 €	- 249 887 €	- 339 335 €	- 428 409 €	- 559 203 €	- 812 357 €	- 1 158 689 €	- 1 547 299 €	- 1 930 031 €	- 2 312 763 €
							Evolution N / 2013	- 41 720 €	- 164 080 €	- 257 258 €	- 299 536 €	- 293 658 €
							Perte cumulée depuis 2013	- 41 720 €	- 205 800 €	- 463 058 €	- 762 594 €	- 1 056 252 €

Si on cumule ces baisses, **la commune a subi un « manque à gagner » 2,3 millions d'euros depuis 2008**, alors que les charges à assumer n'ont pas diminué.

### 2.2. Les résultats 2018

#### Le fonds de roulement final

**Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) se monte à +739.000 €,** soit un peu près l'équivalent du résultat 2017 (727.000 €).

	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18
Résultat brut de l'année (ou fonds de roulement final)	421	-235	63	-157	434	28	-12	115	-92	727	739

Cela signifie que la commune n'a pas puisé dans ses réserves pour financer les investissements de l'année 2018.

#### L'épargne de gestion

L'épargne de gestion, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante, reste stable (+700.000 € en 2018 contre +732.000 € en 2017). Elle reste plus importante que la moyenne des dix dernières années (+562.000 €)



Soldes intermédiaires de gestion	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18
Recettes courantes de fonctionnement	4310	4801	4770	4833	5536	5135	5061	5122	4682	4762	4672
Charges de gestion courante	3723	4481	4305	4336	4406	4622	4700	4683	4243	4030	3972
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>587</b>	<b>320</b>	<b>465</b>	<b>496</b>	<b>1131</b>	<b>512</b>	<b>361</b>	<b>438</b>	<b>439</b>	<b>732</b>	<b>700</b>
Variation n/n-1	-	-45%	45%	7%	128%	-55%	-30%	21%	0%	67%	-4%

Cela signifie que **les efforts de gestion ont permis d'absorber les baisses de dotations de l'État** qui, si elles ont cessé depuis 2018, continuent à produire leurs effets et génèrent un manque à gagner important chaque année.

Ce chiffre correspond aux excédents de fonctionnement de l'année hors charges financières et exceptionnelles.

### L'épargne nette = épargne disponible

L'épargne nette est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt (remboursement du capital + intérêts). Elle se monte à +270.000 € en 2018, après 7 années négatives depuis 2008.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>587</b>	<b>320</b>	<b>465</b>	<b>496</b>	<b>1131</b>	<b>512</b>	<b>361</b>	<b>438</b>	<b>439</b>	<b>732</b>	<b>700</b>
Variation n/n-1	-	-45%	45%	7%	128%	-55%	-30%	21%	0%	67%	-4%
Charges financières	206	222	194	179	164	147	134	120	106	93	81
Variation n/n-1	-	8%	-13%	-8%	-9%	-10%	-9%	-10%	-11%	-13%	-12%
Produits exceptionnels	5	50	90	25	224	98	32	435	18	250	337
Charges exceptionnelles	140	65	52	8	224	40	49	535	226	429	371
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-134</b>	<b>-15</b>	<b>38</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>58</b>	<b>-16</b>	<b>-100</b>	<b>-207</b>	<b>-180</b>	<b>-35</b>
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4315	4851	4860	4858	5760	5233	5094	5556	4700	5012	5009
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	4069	4768	4551	4523	4793	4810	4883	5338	4575	4552	4425
<b>EPARGNE BRUTE = CAF</b>	<b>247</b>	<b>83</b>	<b>309</b>	<b>334</b>	<b>968</b>	<b>423</b>	<b>211</b>	<b>219</b>	<b>125</b>	<b>460</b>	<b>584</b>
Variation n/n-1	-	-66%	273%	8%	189%	-56%	-50%	4%	-43%	266%	27%
Emprunts remboursés (en capital)	334	363	352	345	321	289	301	288	273	272	314
	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18
<b>EPARGNE NETTE (disponible)</b>	<b>-88</b>	<b>-280</b>	<b>-42</b>	<b>-11</b>	<b>646</b>	<b>133</b>	<b>-90</b>	<b>-69</b>	<b>-148</b>	<b>188</b>	<b>270</b>



Ce chiffre positif deux ans de suite montre que **les excédents de fonctionnement de l'année permettent de payer les intérêts d'emprunts, les charges exceptionnelles mais aussi le remboursement du capital de l'emprunt**. C'est aussi un des indicateurs de la bonne santé financière d'une commune.

### La capacité de financement des investissements

En ajoutant à l'épargne nette les recettes réelles d'investissement (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions d'investissement), on obtient la capacité annuelle de financement des investissements (+758.000 € en 2018 contre +518.000 € en 2017).

	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18
<b>EPARGNE NETTE (disponible)</b>	<b>-88</b>	<b>-280</b>	<b>-42</b>	<b>-11</b>	<b>646</b>	<b>133</b>	<b>-90</b>	<b>-69</b>	<b>-148</b>	<b>188</b>	<b>270</b>
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	541	656	818	312	483	282	842	585	137	330	488
<b>CAPACITE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS A</b>	<b>454</b>	<b>377</b>	<b>776</b>	<b>302</b>	<b>1130</b>	<b>415</b>	<b>753</b>	<b>515</b>	<b>-10</b>	<b>518</b>	<b>758</b>

Ce montant ne tient pas compte des reports d'une année sur l'autre ni, le cas échéant, des emprunts réalisés.

## 2.3. La structure et la gestion de la dette du budget principal

### L'en-cours de la dette du budget principal

L'en-cours de la dette est passé de 4.987.000 € en 2009 à 2.714.000 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019, en intégrant le canon emphytéotique du BEA de la gendarmerie qui s'analyse, en comptabilité publique, comme une dette.

En cours de la dette en capital au 1er janvier de l'année	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18	2019
	4260	4987	4624	4273	3929	3608	3319	3019	2770	2497	2988	2714
Variation n/n-1	-	17%	-7%	-8%	-8%	-8%	-8%	-9%	-8%	-10%	20%	-9%

Le nombre d'emprunts est de 12 répartis auprès de 5 établissements prêteurs (Caisse d'épargne, Caisse française de financement, Crédit mutuel d'Alsace, Crédit mutuel de Liverdun, Caf).

Les taux varient de : 0 % à 5,22 %.



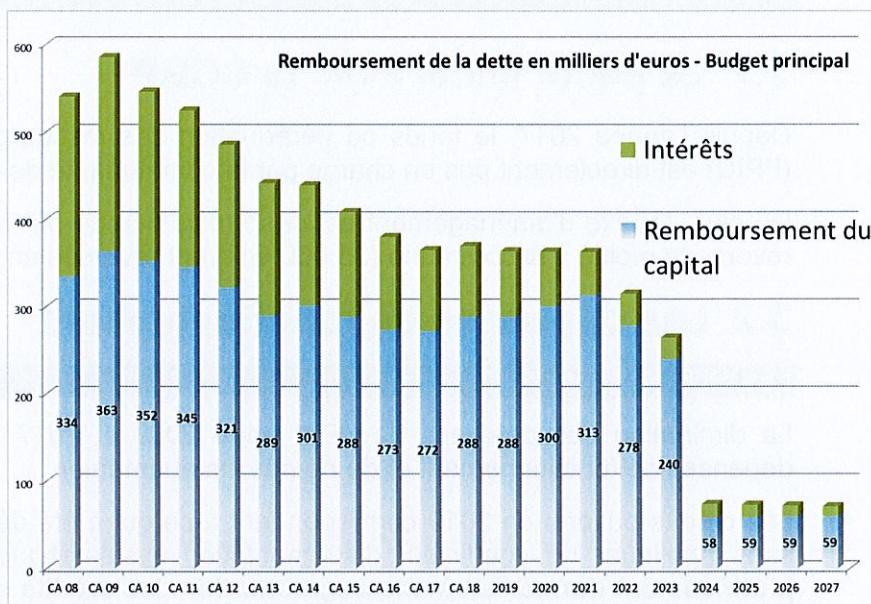
8 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 4 à taux variables.

### L'évolution de l'annuité du budget ville

Les remboursements de la dette sont stables jusqu'en 2021, baisseront légèrement en 2022 et 2023, **pour vraiment diminuer en 2024.**

### Les ratios d'endettement du budget principal

Pour apprécier l'endettement de la collectivité, on peut prendre en compte le ratio "capacité de désendettement" (= en cours de la dette / épargne brute). Ce ratio est exprimé en nombre d'années. Il indique le degré de solvabilité de la collectivité c'est-à-dire le nombre d'années nécessaire pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacre tous ses excédents de fonctionnement.



Il est d'usage de considérer que ce ratio doit être inférieur à 12 années.

Ratios d'endettement	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne brute	17,3	60,1	14,9	12,8	4,1	8,5	15,7	13,8	22,1	5,4	5,1



**La capacité de désendettement de la commune s'est fortement améliorée depuis 2017, passant de 22 années en 2016 à 5,1 années en 2018.**

Un autre ratio intéressant est "annuité de la dette sur épargne de gestion". Il exprime la part des excédents de fonctionnement (hors charges financières et exceptionnelles) utilisée par les remboursements d'emprunts. Il est d'usage de considérer qu'il est préférable que ce ratio soit inférieur à 80 %.

Ratios d'endettement	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18
Annuité de la dette / épargne de gestion	92%	183%	117%	106%	43%	85%	120%	93%	86%	50%	56%



**Ce ratio s'est également amélioré depuis 2017 puisqu'il passe de 86 % en 2016 à 56 % en 2018.**

Un 3<sup>ème</sup> ratio, appelé "ratio d'équilibre", est utile. Il s'agit du rapport entre :

- ✓ les dépenses de fonctionnement auxquelles on ajoute l'amortissement de la dette
- ✓ et les recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio doit de préférence être inférieur à 1. Au-delà, cela signifie que les recettes réelles de fonctionnement ne sont pas suffisantes pour payer les dépenses de fonctionnement et les remboursements d'emprunts.

(dép de fonct+amortiss dette)/recettes réelles de fonctont.	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	2013	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18
	1,04	1,07	1,03	1,02	0,91	1,00	1,05	1,03	1,05	0,98	0,96



**Ce ratio est passé sous le seuil de 1 en 2017 (0,98). L'amélioration se poursuit puisqu'il se monte à 0,96 en 2018.**



## 3. Le budget 2019

### 3.1. Le pacte fiscal avec la CCBP

Depuis l'année 2017, le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est directement pris en charge par la communauté de communes (environ 54.000 €).

De plus, la taxe d'aménagement est désormais perçue par la communauté de communes, qui en reverse la moitié à la commune (25.000 € seront reversés en 2019).

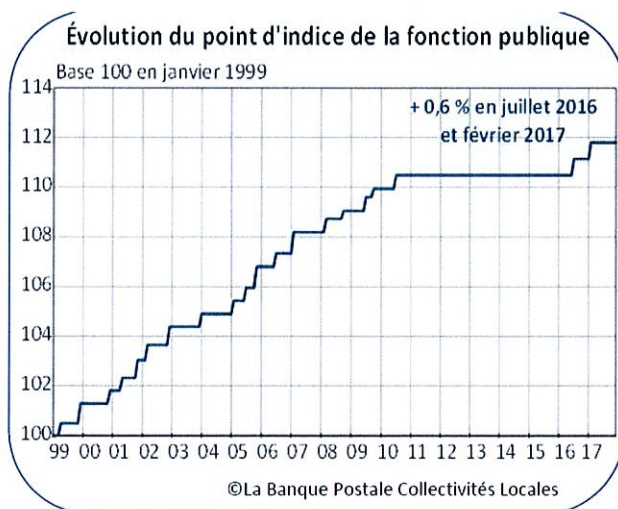
### 3.2. Les dépenses de fonctionnement

#### Les charges à caractère général

La diminution des dotations de l'État entre 2008 et 2017 nous impose d'être vigilants sur les dépenses de fonctionnement et de ne pas les augmenter.

Les crédits ouverts en 2019 correspondent à ce qui a été dépensé au compte administratif 2018, sans appliquer de coefficient d'augmentation systématique. **Seules les nouvelles dépenses justifiées ont donné lieu à une augmentation des crédits ouverts par rapport aux réalisations 2018.** Il peut s'agir, par exemple, de prévoir davantage d'achat de fournitures et matériels car davantage de travaux en régie (c'est-à-dire réalisés par les agents communaux) sont envisagés.

#### Les frais de personnel



Les charges de personnel sont contenues avec rigueur, bien que l'incidence du GVT (glissement vieillesse technicité) tire chaque année ces dépenses vers le haut (au minimum +1,5 % par an).

Pour 2019, les évolutions d'indices et d'échelons dues à l'ancienneté et à la reprise en 2019 du protocole PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations qui a pour objectif de mieux reconnaître l'engagement des fonctionnaires en revalorisant leurs grilles indiciaires et en améliorant leurs perspectives de carrière), feront augmenter mécaniquement la masse salariale.

De plus, l'application de la modernisation du régime indemnitaire votée en décembre 2016 (+8.600 € en 2019), les avancements de grade de certains agents, mais aussi les départs en retraite, les mutations ou les démissions, ainsi que les remplacements ou non d'agents absents, influenceront sur les frais de personnel.

Pour mémoire, on peut rappeler que les frais de personnel, une fois déduits les salaires affectés à l'eau et à l'assainissement, oscillent, depuis 2008, entre 49,7 % (en 2015) et 55,9 % (en 2014) des dépenses globales de fonctionnement (auxquelles on a déduit lesdits salaires affectés à l'eau et à l'assainissement), pour atteindre 53,1 % en 2018, taux considéré comme acceptable.



Analyse de la masse salariale	CA 08	CA 09	CA 10	CA 11	CA 12	CA 13	CA 14	CA 15	CA 16	CA 17	CA 18
Frais de personnel du budget communal	2245	2618	2634	2636	2689	2811	2939	2860	2603	2620	2550
refacturation aux budgets annexes (eau et assainissement)	0	307	271	260	249	271	297	299	302	343	348
Frais de personnel hors eau et assainissement	2245	2311	2363	2376	2440	2540	2642	2561	2302	2277	2202
Charges totales hors frais de personnel eau et assainissement	4151	4542	4383	4359	4651	4669	4726	5152	4375	4300	4148
Frais de personnel/charges totales (hors eau et asst.)	54,1%	50,9%	53,9%	54,5%	52,5%	54,4%	55,9%	49,7%	52,6%	52,9%	53,1%
Remboursements perçus (emplois aidés, SFT, assurance et sécurité)	38	86	185	146	112	141	86	145	108	168	136
Frais de personnel (hors eau et asst.) net de remboursement	2208	2225	2178	2230	2328	2399	2556	2416	2193	2109	2066
Frais de personnel/charges totales (hors eau et asst.) net de remboursement	53,2%	49,0%	49,7%	51,2%	50,1%	51,4%	54,1%	46,9%	50,1%	49,0%	49,8%

**Une fois les remboursements relatifs aux emplois aidés et aux assurances (en cas de maladie, de maternité, d'accident), ce taux passe à 49,8 % en 2018.**

### Les autres charges de fonctionnement

La dotation au CCAS passera de 170.000 € en 2018 à 180.000 € en 2019.

L'enveloppe des subventions au secteur associatif sera identique à celle de 2018, soit 120.000 €.

Le maintien d'une enveloppe conséquente à destination du CCAS et des associations, dans un contexte de raréfaction des ressources financières, confirme l'attachement que la municipalité porte aux actions sociales, sportives, culturelles et récréatives.

## 3.3. Les recettes de fonctionnement

### La revalorisation des valeurs locatives cadastrales



L'État revalorise les bases d'imposition locale de 2,2 %. Cela représente un produit fiscal supplémentaire, à base physique inchangée, d'environ **53.000 €**.

### Les taux d'imposition

Il est proposé de ne pas augmenter les taux des 3 taxes locales.

## 3.4. Les recettes d'investissement

### Les restes à réaliser (RAR) recettes

Il s'agit d'abord des subventions inscrites au BP 2018 et obtenues, mais qui n'ont pas été intégralement versées, soit 5.497 €.

Il s'agit également de la vente :

- à Batigère des terrains sis 12, rue Mozart, pour 100.000 €,
- du terrain à bâtir joutant l'ancienne MJC à un particulier pour 100.000 €,
- des terrains rue Chopin à mmH pour 150.000 €.

Au final, **les RAR recettes se montent à 355.497 €**.

### Les cessions d'actifs

En plus des restes à réaliser évoqués ci-avant, la vente de l'ancienne mairie pour 145.000 euros avance sérieusement. Toutefois, tant que la vente définitive n'est pas signée, le compromis peut être dénoncé et l'inscription au budget de la somme correspondante n'est pas souhaitable.

### Les subventions d'investissement

De nombreux dossiers de subvention ont été déposés pour le financement des travaux à intervenir en 2019, notamment pour le traitement de la friche Lerebourg, les travaux d'accessibilité 2019, les travaux dans les écoles, le traitement de la falaise du Pisuy dans le cadre du PPRMT (plan de prévention des risques mouvements de terrain).





**Le total des subventions demandées s'élève à environ 480.000 €** (dont environ 300.000 € pour Lerebourg).

Toutefois, ces subventions ne peuvent pas être inscrites au BP 2019 conformément aux règles de la comptabilité publique. En effet, seules les subventions attribuées peuvent l'être.

### Les emprunts à venir

Nous ne souscrivons aucun emprunt en 2019.

### Le FCTVA

Le taux du FCTVA reste identique à celui de 2017, à savoir 16,404 %. La commune devrait encaisser environ 123.000 € de FCTVA en 2019.

## 3.5. Les dépenses d'investissement

### Les restes à réaliser (RAR) dépenses

Seront en premier lieu inscrits au BP 2019 les restes à réaliser, c'est-à-dire les investissements engagés juridiquement (=commandés) et non payés fin 2018, pour un montant total de 330.091 €.

Il s'agit pour l'essentiel des études et travaux suivants :

- Études d'accessibilité - programme 2019 (Corbin, salle des sports...) pour 8.862 € TTC.
- Études Lerebourg (17.815 € TTC).
- Travaux de la falaise du Pisuy (220.578 € TTC).
- Pose d'un garde-corps à l'entrée du tunnel de l'ancien canal (9.932 € TTC).
- Aménagement du chemin des Récompenses (44.223 € TTC).

### Les investissements 2019

En plus des restes à réaliser ci-dessus, sont notamment inscrits au budget 2019 :

- Des travaux d'accessibilité des bâtiments (château Corbin, espace loisirs de la Champagne, école maternelle de la Champagne, Espace des Arts) pour un montant total de 199.000 € TTC.
- La tranche 2019 des travaux Lerebourg (174.000 € TTC).
- Des travaux dans les écoles (réfection du sol de la maternelle du Rond-Chêne, réfection de la toiture du sas d'entrée de l'école maternelle du Rond-Chêne, réfection des sanitaires de l'école maternelle et de l'école élémentaire du Rond-Chêne), pour un montant total de 89.000 € TTC.
- La création d'une aire de jeux et de sports au Rond-Chêne (15.800 € TTC).
- Des travaux dans le cimetière (37.800 € TTC).



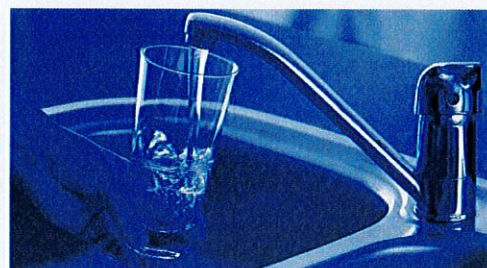
Au total, ce sont environ 1.175.000 € d'investissement qui sont prévus en 2019.



## 4. Le budget de l'eau potable

### 4.1. La situation financière du budget eau potable

L'analyse de la situation financière qui suit résulte du compte administratif prévisionnel connu au 29 janvier 2019. **Les montants indiqués dans les tableaux suivants sont en milliers d'euros.**



#### Les résultats 2018

Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) est de +389.000 € pour les deux sections. Il tient compte des reports des années passées.

#### Les soldes intermédiaires de gestion

Solde intermédiaire de gestion	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Epargne de gestion	205	166	183	130	80	106	174
Epargne brute	187	133	141	98	30	70	152
Epargne nette	129	70	69	24	-47	-9	82

L'**épargne de gestion**, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante (c'est-à-dire les excédents de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles), atteint +174.000 € (contre +106.000 € en 2017), en raison notamment d'une hausse des ventes d'eau supérieure à l'augmentation des charges générales. En effet, le conseil municipal avait décidé de passer la redevance de l'eau de 1,13 € / m<sup>3</sup> à 1,24 € / m<sup>3</sup> pour 2018.

L'**épargne nette** est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt. Elle redevient positive en 2018 (+82.000 €) et correspond à la capacité annuelle de financement des investissements. Ce montant ne tient pas compte des reports d'une année sur l'autre, ni des éventuels emprunts réalisés.

#### Le résultat comptable

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Résultat d'exploitation	111	65	73	16	-32	-8	59
Résultat financier	-32	-32	-35	-32	-29	-26	-23
Résultat exceptionnel	14	-2	-8	0	-21	-9	1
Résultat comptable	93	32	31	-15	-82	-43	37

Le résultat comptable redevient positif en 2018 (+37.000 €).

### 4.2. La structure et la gestion de la dette du budget eau potable

#### L'en-cours de la dette du budget eau potable

Le nombre d'emprunts est de 5 répartis auprès de 2 établissements prêteurs.

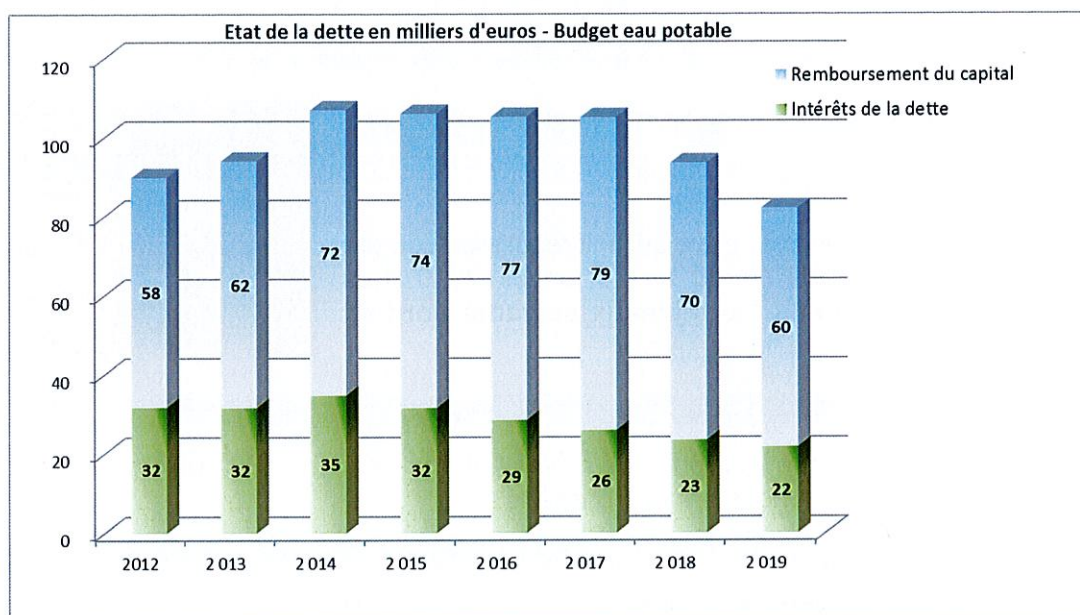
Les taux varient de 2,64 % à 4,59 %. 3 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 2 à taux variables.

Le tableau ci-dessous présente ce que sera l'encours de la dette fin 2019, en milliers d'euros.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En cours de la dette en capital au 31/12	838	1 076	1 003	929	852	773	703	643



## L'évolution de l'annuité du budget eau



## Les ratios d'endettement du budget eau

Ratios d'endettement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capacité de désendettement = Encours de la dette / épargne brute (ans)	4,5	8,1	7,1	9,4	28,3	11,0	4,6	9,9

Le ratio "capacité de désendettement" a diminué fortement en 2017 et 2018, passant de 28,3 années en 2016 à 4,6 années en 2018, en raison de l'augmentation significative du dénominateur du ratio (l'épargne brute).

Ce ratio se dégradera en 2019 en raison de la baisse du prix de l'eau (voir 4.3 ci-dessous).

Equilibre	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
(dépenses de fonct + amortissmt dette) / recettes réelles de fonct	0,9	1,06	1,07	1,16	1,28	1,21	1,05	1,17

Enfin, le ratio d'équilibre passe de 1,28 en 2016 à 1,05 en 2018. Il devrait être de l'ordre de 1,17 en 2019.

Il reste donc supérieur à 1. Cet indicateur montre que les recettes réelles de fonctionnement ne suffisent pas à payer les dépenses de fonctionnement et le remboursement des emprunts.

## 4.3. Le budget 2019

### Le prix de l'eau

Le conseil municipal a décidé, par délibération du 12 décembre 2018, de baisser le prix de l'eau de 13,7 %, entraînant une baisse des recettes de 50.000 € environ.

### Les investissements possibles en 2019

Il est possible, à volume d'eau vendue constant, de réaliser 350.000 € de travaux, sans emprunter. Les investissements sont précisés dans le document budgétaire.



## 5. Le budget de l'assainissement

### 5.1. La situation financière du budget assainissement.

L'analyse de la situation financière qui suit résulte du compte administratif prévisionnel connu au 29 janvier 2019. **Les montants indiqués dans les tableaux suivants sont en milliers d'euros.**

#### Les résultats 2018

Le résultat final de l'année (ou fonds de roulement final) est de +474.000 € pour les deux sections. Il tient compte des reports des années passées.



#### Les soldes intermédiaires de gestion

Solde intermédiaire de gestion	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	CA 18
Epargne de gestion	197	298	163	253	250	310	291
Epargne brute	140	201	44	154	148	215	212
Epargne nette	50	90	-150	-45	-56	6	5

L'**épargne de gestion**, qui correspond à la différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les charges de gestion courante (c'est-à-dire les excédents de fonctionnement hors charges financières et exceptionnelles), baisse légèrement en raison de la diminution de la redevance assainissement en 2018 (+291.000 € en 2018 contre 310.000 € en 2017).

L'**épargne nette** est obtenue à partir de l'épargne de gestion, en prenant en compte les charges et les produits exceptionnels puis en retranchant les annuités d'emprunt. Elle reste limitée à +5.000 € en 2018 (+6.000 € en 2017).

#### Le résultat comptable

	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	CA 18
Résultat d'exploitation	98	193	56	125	122	184	160
Résultat financier	-58	-86	-109	-101	-92	-84	-77
Résultat exceptionnel	1	-11	-10	2	-11	-10	-2
Résultat comptable	41	97	-63	26	19	89	81

Le résultat comptable baisse de manière non significative, passant de 89.000 € en 2017 à 81.000 € en 2018. Il remontera légèrement en 2019, avec l'augmentation de la redevance (voir 5.3 ci-après).

### 5.2. La structure et la gestion de la dette du budget assainissement

#### L'en-cours de la dette du budget assainissement

Le nombre d'emprunts est de 6 répartis auprès de 4 établissements prêteurs.

Les taux varient de 1,54 % à 4,85 %. 5 emprunts ont été souscrits à taux fixes, 1 à taux variables.

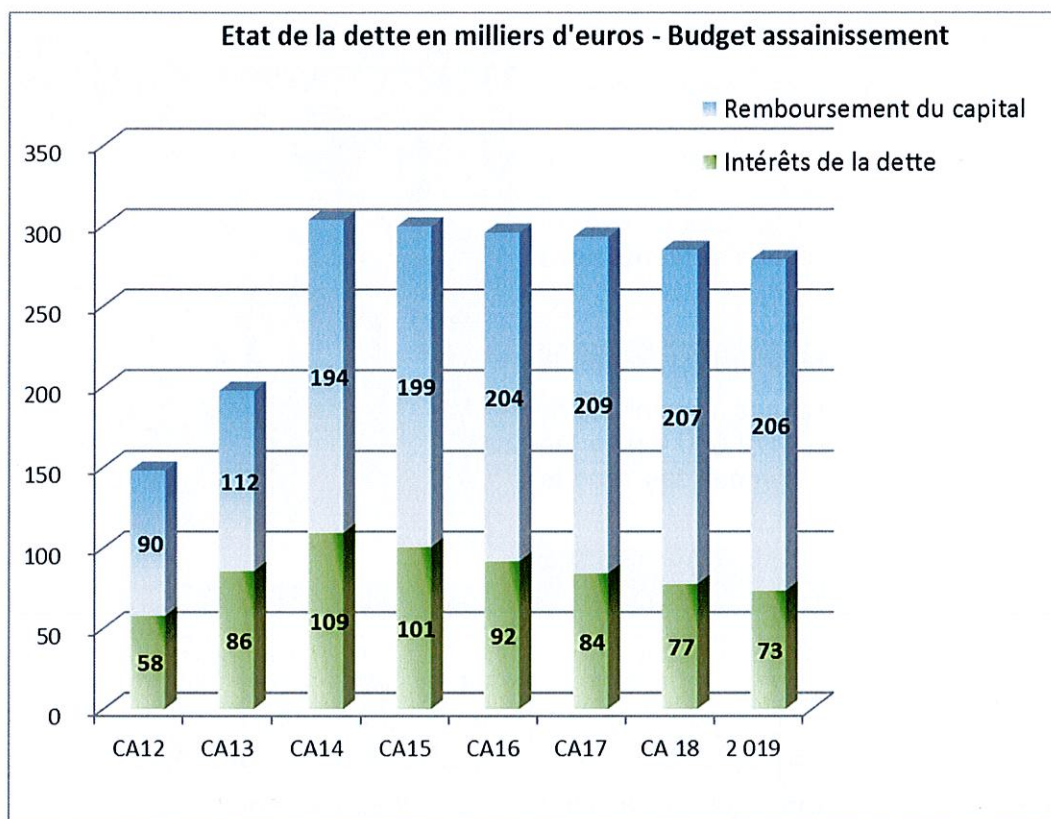
Le tableau ci-dessous présente l'en-cours de la dette jusque fin 2019, en milliers d'euros.

	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	CA 18	2 019
En cours de la dette en capital au 31/12	2 266	3 715	3 520	3 321	3 118	2 909	2 701	2 496



## L'évolution de l'annuité du budget assainissement

Le gros emprunt de 2013 pour financer la station d'épuration a entraîné inévitablement une hausse des annuités de remboursement.



## Les ratios d'endettement du budget assainissement

Désendettement	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	CA18	2019
Capacité de désendettement=Encours de la dette / épargne brute (ans)	16,2	18,4	79,6	21,6	21,1	13,5	12,7	10,8
Equilibre	CA12	CA13	CA14	CA15	CA16	CA17	CA18	2019
(dépenses de fonct + amortissmt dette)/recettes réelles de fonct	1,1	1,0	1,5	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2

Le ratio "capacité de désendettement" et le ratio d'équilibre restent défavorables. Le 1<sup>er</sup> devrait s'améliorer en 2019.

Cette situation s'explique par les travaux extrêmement lourds qui ont été réalisés pour rénover la station d'épuration, et par la faiblesse de l'épargne.

## 5.3. Le budget 2019

### Le prix de l'assainissement

Le conseil municipal a décidé, par délibération du 12 décembre 2018, d'augmenter la redevance assainissement de 7,87 %.

### Les investissements possibles en 2019

Il est possible, à volume d'eau vendue constant, de réaliser environ 400.000 € de travaux, sans emprunter.

Les investissements sont précisés dans le document budgétaire.

## 6. Engagements pluriannuels

Le conseil municipal a voté une autorisation de programme pour les travaux de réaménagement de la friche industrielle Lerebourg comme suit :

### Crédits de paiement prévisionnels TTC - Budget principal

Compte	Intitulé du compte	2019	2020	Total
2031	Frais d'études	16 108 €	48 325 €	<b>64 433 €</b>
2315	Immobilisations en cours	174 997 €	524 991 €	<b>699 988 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>191 105 €</b>	<b>573 316 €</b>	<b>764 421 €</b>
Calendrier des dépenses		25 % des dépenses (hors études déjà payées)	75 % des dépenses (hors études déjà payées)	

### Ressources prévisionnelles

Chapitre	Intitulé du compte	2019	2020	Total
13	Subvention du conseil départemental	10 750 €	32 250 €	<b>43 000 €</b>
13	Subvention du conseil régional	44 786 €	134 357 €	<b>179 142 €</b>
13	Subvention État (DETR)	13 500 €	40 500 €	<b>54 000 €</b>
13	Subvention FEDER	34 750 €	104 250 €	<b>139 000 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>103 786 €</b>	<b>311 357 €</b>	<b>415 142 €</b>



# 7. Plans de financement prévisionnels des principaux investissements 2019



## Réqualification de la friche Lerebourg

### Coût prévisionnel

Au stade APD soit le 25/01/19

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Restauration / sauvegarde de la halle (hors électricité et éclairage)	89 546 €	20,00%	107 455 €	17 909 €
Electrification / éclairage de la halle	35 301 €	20,00%	42 361 €	7 060 €
Installation de chantier	11 550 €	20,00%	13 860 €	2 310 €
Création de cheminements piétonniers	120 408 €	20,00%	144 490 €	24 082 €
Création d'un parking	97 271 €	20,00%	116 725 €	19 454 €
Eclairage du parking	63 740 €	20,00%	76 488 €	12 748 €
Création d'une aire de retournement	36 476 €	20,00%	43 771 €	7 295 €
Réseau d'eau et brumisation	35 539 €	20,00%	42 647 €	7 108 €
Signalisation de sécurité	3 421 €	20,00%	4 105 €	684 €
Réseaux secs	5 748 €	20,00%	6 897 €	1 150 €
Mobilier urbain	15 750 €	20,00%	18 900 €	3 150 €
Photographie des bâtiments	2 500 €	20,00%	3 000 €	500 €
Création des visuels pour exposition	5 000 €	20,00%	6 000 €	1 000 €
Création et pose des supports pour exposition	5 000 €	20,00%	6 000 €	1 000 €
Création de sanitaires publics	56 074 €	20,00%	67 289 €	11 215 €
Aléas (5 % déjà compris dans les estimations ci-dessus)	- €	20,00%	- €	- €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>583 323 €</b>		<b>699 988 €</b>	<b>116 665 €</b>

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Participation études pour le traitement du site	12 500 €	20,00%	15 000 €	2 500 €
Participation études de maîtrise d'œuvre - CSPS - Contrôle technique	18 767 €	20,00%	22 520 €	3 753 €
Maîtrise d'œuvre projet d'aménagement (suivi des travaux communaux)	19 751 €	20,00%	23 701 €	3 950 €
Publicité (BOAMP + portail acheteurs)	1 500 €	20,00%	1 800 €	300 €
Assurance tous risques chantier	2 000 €	11,08%	2 222 €	222 €
Honoraires divers - aléas	5 000 €	20,00%	6 000 €	
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>59 518 €</b>		<b>71 243 €</b>	<b>10 725 €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>642 841 €</b>	<b>127 390 €</b>	<b>771 231 €</b>

### Plan de financement

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)	43 000 €	7%
Conseil régional	126 142 €	20%
Conseil régional (part gare ferroviaire)	53 000 €	8%
Union européenne (FEDER)	139 000 €	22%
Etat (DETR)	54 000 €	8%
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>415 142 €</b>	64,6%
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>126 513 €</b>	19,7%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>229 576 €</b>	35,7%
<b>EMPRUNTS</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>771 231 €</b>	

du coût global HT



## Travaux de prévention des risques mouvements de terrains (PPR-MT)

### Coût prévisionnel

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Sécurisation route du Pisuy (TF1 variante 2) Parcelles communales	75 073 €	20,00%	90 088 €	15 015 €
TO1 - Sécurisation sous les parcelles r. Porte-Haute. Parcelles privées	18 823 €	20,00%	22 588 €	3 765 €
TO2 - Sécurisation sous parcelle BENSMAN. Parcelles privées	10 732 €	20,00%	12 878 €	2 146 €
TO3 - Sécurisation sous le château Corbin. Parcelles communales	46 679 €	20,00%	56 015 €	9 336 €
Aléas de chantier 10,0%	15 131 €	20,00%	18 157 €	3 026 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>166 438 €</b>		<b>199 725 €</b>	<b>33 288 €</b>

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
AMO 0,0%	6 000 €	20,00%	7 200 €	1 200 €
Maîtrise d'œuvre parcelles communales	6 840 €	20,00%	8 208 €	1 368 €
Maîtrise d'œuvre parcelles privées (à confirmer)	3 000 €	20,00%	3 600 €	600 €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
Etudes de sol	- €	20,00%	- €	- €
CSPS	2 000 €	20,00%	2 400 €	400 €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	1 500 €	0,00%	1 500 €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Autres				
Autres				
Aléas sur honoraires 10%	1 934 €	20,00%	2 321 €	387 €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>21 274 €</b>		<b>25 229 €</b>	<b>3 955 €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>187 712 €</b>	<b>37 242 €</b>	<b>224 954 €</b>

### Plan de financement

Au stade marché de travaux

10/09/18

SUBVENTIONS	Espérées
Conseil départemental	
Conseil général DAPRO (DCI)	- €
Conseil régional	18 672 €
Etat (fonds Barnier)	93 856 €
DRAC	
Union européenne (FEDER)	
Etat (DETR)	30 029 €
Autre	
Autre	- €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>142 557 €</b>
<b>FCTVA (15,482 % du TTC)</b>	<b>34 827 €</b>
<b>EMPRUNT OU FONDS PROPRES</b>	<b>31 293 €</b>
<b>PARTICIPATION DES PROPRIETAIRES</b>	<b>16 278 €</b>
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>224 954 €</b>

Remarques
sur TO3 dont 3.000 obtenus
40% de la TF1

75,9%  
18,6%  
16,7%  
8,7%

} du coût global HT



## Travaux de mise en accessibilité dans le cadre de l'Ad'AP

Au titre de l'année 2019

### Coût prévisionnel

TRAVAUX	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Travaux TCE	135 006,00 €	20%	162 007,20 €
Aléas 5%	6 750,30 €	20%	8 100,36 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>141 756,30 €</b>		<b>170 107,56 €</b>

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.
Maîtrise d'œuvre	19 100 €	20%	22 920,00 €
CSPS	- €	20%	- €
Contrôle technique	- €	20%	- €
Etudes de sol	- €	20%	- €
Achat de terrains	- €	20%	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	1 000 €	20%	1 200,00 €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11%	- €
Plans topographiques	4 100 €	20%	4 920,00 €
Aléas sur honoraires	- €	20%	- €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>24 200 €</b>		<b>29 040,00 €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>165 956,30 €</b>	<b>- €</b>	<b>199 147,56 €</b>

### Plan de financement prévisionnel

SUBVENTIONS	Espérées	Remarques
Conseil départemental		
Conseil régional		
Réserve parlementaire		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	49 786,89 €	30 %
Etat (fonds de soutien)		
Autre		
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>49 786,89 €</b>	
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>32 668,17 €</b>	19,7% du coût global HT
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>116 692,50 €</b>	70,3%
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>199 147,56 €</b>	



## Travaux dans les écoles - Programme 2019

### Coût prévisionnel

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Revêtement de sol école maternelle du Rond-Chêne	4 972 €	20,00%	5 966 €	994 €
Sanitaires école élémentaire du Rond-Chêne	41 254 €	20,00%	49 504 €	8 251 €
Sanitaires école maternelle du Rond-Chêne	23 204 €	20,00%	27 845 €	4 641 €
Toiture du sas d'entrée école maternelle du Rond-Chêne	4 230 €	20,00%	5 076 €	846 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>73 660 €</b>		<b>88 392 €</b>	<b>14 732 €</b>

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Maîtrise d'œuvre 0,0%	- €	20,00%	- €	- €
CSPS	- €	20,00%	- €	- €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
Etudes de sol	- €	20,00%	- €	- €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	1 000 €	20,00%	1 200 €	200 €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Aléas sur honoraires	- €	20,00%	- €	- €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>1 000 €</b>		<b>1 200 €</b>	<b>200 €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>74 660 €</b>	<b>14 932 €</b>	<b>89 592 €</b>

### Plan de financement prévisionnel

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)		
Région		
Réserve parlementaire		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	29 864 €	40 %
Etat (fonds de soutien)		
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>29 864 €</b>	40,0%
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>14 697 €</b>	19,7%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>45 031 €</b>	60,3%
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>89 592 €</b>	

du coût global HT



## Travaux de traitement des sables en entrée de station d'épuration

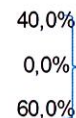
**Au titre de l'année 2019**

### Coût prévisionnel

TRAVAUX	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
Travaux TCE	309 852,50 €	- €	309 852,50 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>309 852,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>309 852,50 €</b>
HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.
Maîtrise d'œuvre 0,0%	13 700 €	0%	13 700,00 €
CSPS	- €	20%	- €
Contrôle technique	- €	20%	- €
Etudes de sol	- €	20%	- €
Achat de terrains	- €	20%	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	1 000 €	0%	1 000,00 €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11%	- €
Plans topographiques	- €	20%	- €
Aléas sur honoraires	- €	20%	- €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>14 700 €</b>		<b>14 700,00 €</b>
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>324 552,50 €</b>	<b>- €</b>	<b>324 552,50 €</b>

### Plan de financement prévisionnel

SUBVENTIONS	Espérées	Remarques
Conseil départemental		
Conseil régional		
Réserve parlementaire		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	129 821,00 €	40 %
Etat (fonds de soutien)		
Autre		
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>129 821,00 €</b>	
<b>FCTVA</b>	<b>- €</b>	
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>194 731,50 €</b>	
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>324 552,50 €</b>	



du coût global HT

Fait à Liverdun, le 25 mars 2019.  
Le maire,

Jean-Pierre HUET

